

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit****SEAJET BIOCLEAN ECO**

Code de produit: 630FR - Version 5 - Date de la révision: 07-03-2019

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Peinture antisalissure.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Chugoku Paints B.V., Sluisweg 12, 4794 SW Heijningen, Po Box 73, 4793 ZH Fijnaart, The Netherlands  
Tel.+31-167-526100, E-mail: msdsregistration@cmpeurope.eu**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA: 01 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon la Règlement (CE) No.1272/2008.**

Flam. Liq. 3 H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Eye Dam. 1 H318	Provoque de graves lésions des yeux.
Skin Sens. 1 H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

GHS02



GHS07



GHS05

**Mention d'avertissement:****Danger****Règlement (CE) No.1272/2008.****Mentions de danger:**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

**Conseils de prudence:**

## Prévention:

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.



Code de produit: 630FR - Version 5 - Date de la révision: 07-03-2019

## Intervention:

P305+P351+P338  
P310

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

## Stockage &amp; Élimination:

**Contient (CE 1272/2008 18.3(b)):**

Butan-2-one O, O', O'' - (vinyle silylène) trioxyde.

Butan-2-One O, O', O'' - (Méthylsilylidyne) Trioxime.

Pour de plus amples détails concernant la santé et l'environnement, voir sections 11 &amp; 12.

**Informations additionnelles sur les dangers: Aucun****2.3. Autres dangers: Non disponible**

Code de produit: 630FR - Version 5 - Date de la révision: 07-03-2019

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**

Substances présentant des dangers pour la santé ou l'environnement au sens du Règlement (EC) n° 1272/2008, en vertu de la législation de l'Union, des limites d'exposition sur le lieu de travail ou classée PBT/vPvB ou incluse dans la Liste Candidate. (\*) Voir section 16 pour le texte intégral.

Nom de la substance	Identifiants	%	Symbole	
Butan-2-One O, O', O'' - (Vinyle Silylène) Trioxyde. Reach #: 01-2119970537-27	EG-nr: 218-747-8	1-5		Mention de danger (*)
	CAS-nr: 2224-33-1			H317-(1B) - Skin Sens. 1B -
	Index: -			H318 - Eye Dam. 1 - H373** - STOT RE 2 -
Acétate De N-Butyle. Reach #: 01-2119485493-29	EG-nr: 204-658-1	1-5		Mention de danger (*)
	CAS-nr: 123-86-4			H226 - Flam. Liq. 3 -
	Index: 607-025-00-1			H336 - STOT SE 3 - EUH066 -
Butan-2-One O, O', O'' - (Méthylsilylidyne) Trioxime. Reach #: 01-2119970560-38	EG-nr: 245-366-4	1-5		Mention de danger (*)
	CAS-nr: 22984-54-9			H315 - Skin Irrit. 2 -
	Index: -			H317 - Skin Sens. 1 - H319 - Eye Irrit. 2 -
Éthylcyclohexane. Reach #: -	EG-nr: 216-835-0	1-5		Mention de danger (*)
	CAS-nr: 1678-91-7			H225 - Flam. Liq. 2 -
	Index: -			H304 - Asp. Tox. 1 -
Éthylméthylcétoxime. Reach #: 01-2119539477-28	EG-nr: 202-496-6	0,1-1		Mention de danger (*)
	CAS-nr: 96-29-7			H351 - Carc. 2 -
	Index: 616-014-00-0			H312 - Acute Tox. 4 - H318 - Eye Dam. 1 - H317 - Skin Sens. 1 -
3-Aminopropyltriéthoxysilane. Reach #: 01-2119480479-24	EG-nr: 213-048-4	0,1-0,5		Mention de danger (*)
	CAS-nr: 919-30-2			H302 - Acute Tox. 4 -
	Index: 612-108-00-0			H314 - Skin Corr. 1 - H317-(1B) - Skin Sens. 1B -
Éthylènediamine De N-(3-(Triméthoxysilyl)Propyl)lique). Reach #: 01-2119970215-39	EG-nr: 217-164-6	0,1-0,5		Mention de danger (*)
	CAS-nr: 1760-24-3			H318 - Eye Dam. 1 -
	Index: -			H317 - Skin Sens. 1 -

Code de produit: 630FR - Version 5 - Date de la révision: 07-03-2019

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

**Inhalation**

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

**Contact avec la peau**

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

**Contact avec les yeux**

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.

**Ingestion**

En cas d'ingestion accidentelle, rincer la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Effets aigus potentiels sur la santé****Inhalation**

Aucun effet important ou danger critique connu.

**Contact avec la peau**

Aucun effet important ou danger critique connu.

**Contact avec les yeux**

Aucun effet important ou danger critique connu.

**Ingestion**

Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets différés potentiels sur la santé****Inhalation**

Aucune donnée spécifique.

**Contact avec la peau**

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation, rougeur

**Contact avec les yeux**

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur, larmoiement, rougeur

**Ingestion**

Aucune donnée spécifique.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Note au médecin traitant**

En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés.

La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

**Traitements spécifiques**

Pas de traitement particulier.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

Recommandés: mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, pulvérisation d'eau

**Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité:**

Jet d'eau. Ne pas utiliser d'extincteurs à eau sur des produits contenant de la poussière de zinc.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira une épaisse fumée noire.

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Voir Section 10.

Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13).

Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

De plus, ce produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition.

L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur.

Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles.

La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements.

Le personnel doit porter des chaussures et des vêtements anti-statiques et le sol doit être réalisé en matériau conducteur.

Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues.

Éviter l'inhalation de poussières, vapeurs et aérosols de pistilage lors de l'application de la préparation.

Éviter l'inhalation de poussières (sable). Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Pour la protection individuelle, voir Section 8.

Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Respecter les règles de protection de la santé sur les lieux de travail.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistilage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Code de produit: 630FR - Version 5 - Date de la révision: 07-03-2019

**Protection contre l'incendie et l'explosion**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stocker conformément à mesure législative en vigueur.

**Notes sur le stockage en commun**

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

**Indications complémentaires pour les conditions de stockage**

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Stocker entre 0°C et 40°C dans un endroit sec, bien ventilé et loin de toutes sources de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver l'emballage hermétiquement fermé.

Tenir éloigné de toutes sources d'ignition.

Ne pas fumer.

Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Application: Pistolet Airless, brosse (Voir aussi le bulletin d'information technique)

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition professionnelle et / ou valeurs limites biologiques	(F)	
	VALEURS LIMITES VLEP8h - VLCT15 ppm-mg/m <sup>3</sup>	LIMIT VALUES TWA8h - STEL15 ppm-mg/m <sup>3</sup>
Butan-2-One O, O', O'' - (Vinyle Silylène) Trioxyde.	VLEP8h - ppm / - mg/m <sup>3</sup>	TWA8h - ppm / - mg/m <sup>3</sup>
	VLCT15 - ppm / - mg/m <sup>3</sup>	STEL15 - ppm / - mg/m <sup>3</sup>
	Observations -	Mention -
Acétate De N-Butyle.	VLEP8h 150 ppm / 710 mg/m <sup>3</sup>	TWA8h - ppm / - mg/m <sup>3</sup>
	VLCT15 200 ppm / 940 mg/m <sup>3</sup>	STEL15 - ppm / - mg/m <sup>3</sup>
	Observations -	Mention -
Butan-2-One O, O', O'' - (Méthylsilylidyne) Trioxime.	VLEP8h - ppm / - mg/m <sup>3</sup>	TWA8h - ppm / - mg/m <sup>3</sup>
	VLCT15 - ppm / - mg/m <sup>3</sup>	STEL15 - ppm / - mg/m <sup>3</sup>
	Observations -	Mention -
Éthylcyclohexane.	VLEP8h - ppm / - mg/m <sup>3</sup>	TWA8h - ppm / - mg/m <sup>3</sup>
	VLCT15 - ppm / - mg/m <sup>3</sup>	STEL15 - ppm / - mg/m <sup>3</sup>
	Observations -	Mention -
Éthylméthylcétoxime.	VLEP8h - ppm / - mg/m <sup>3</sup>	TWA8h - ppm / - mg/m <sup>3</sup>
	VLCT15 - ppm / - mg/m <sup>3</sup>	STEL15 - ppm / - mg/m <sup>3</sup>
	Observations -	Mention -
3-Aminopropyltriéthoxysilane.	VLEP8h - ppm / - mg/m <sup>3</sup>	TWA8h - ppm / - mg/m <sup>3</sup>
	VLCT15 - ppm / - mg/m <sup>3</sup>	STEL15 - ppm / - mg/m <sup>3</sup>
	Observations -	Mention -
Éthylènediamine De N-(3-(Triméthoxysilyl)Propyl)ique).	VLEP8h - ppm / - mg/m <sup>3</sup>	TWA8h - ppm / - mg/m <sup>3</sup>
	VLCT15 - ppm / - mg/m <sup>3</sup>	STEL15 - ppm / - mg/m <sup>3</sup>
	Observations -	Mention -

France - VLEP = Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (8hr) &amp; VLCT = Valeurs Limites Court Terme (15m) - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France; INRS.

L'Europe - TWA = Time Weight Average (8hr) - Mesurée ou calculée sur une période de référence de huit heures en moyenne pondérée dans le temps -

STEL = Short-term exposure limit - Limite d'exposition à court terme: valeur limite que l'exposition ne devrait pas dépasser et qui se rapporte à une période de 15 minutes, sauf indication contraire. - SCOEL

Observations / Mention:

(11): La VLE n'est pas réglementaire et provient d'une circulaire du ministère chargé du travail.

(12): Ces VLEP entrent en vigueur le 1er juillet 2012.

Code de produit: 630FR - Version 5 - Date de la révision: 07-03-2019

(15): Ces valeurs entrent en vigueur à partir du 1er janvier 2017. Elles sont assorties de la mention "bruit" indiquant la possibilité d'une atteinte auditive en cas de coexposition au bruit. Ces valeurs deviendront réglementaires contraignantes à compter du 1er janvier 2019. Avant le 1er janvier 2017, il existe une VLEP-8h de 50 ppm ou 215 mg/m<sup>3</sup>.

(7): Procédé cancérigène cité à l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié.

\*: Risque de pénétration percutanée.

a: pour la fraction alvéolaire.

AC: risque d'allergie cutanée.

AR: risque d'allergie respiratoire.

C1A: Substance classée cancérigène de catégorie 1A.

C1B: Substance classée cancérigène de catégorie 1B.

C2: Substance classée cancérigène de catégorie 2.

Inh.: Fracción inhalable.

M1A: Substance classée mutagène de catégorie 1A.

M1B: Substance classée mutagène de catégorie 1B.

M2: Substance classée mutagène de catégorie 2.

R1A: Substance classée toxique pour la reproduction de catégorie 1A.

R1B: Substance classée toxique pour la reproduction de catégorie 1B.

R2: Substance classée toxique pour la reproduction de catégorie 2.

Resp.: Fracción respirable.

Skin: La asignación de una notación «skin» a un valor límite de exposición profesional indica que existe la posibilidad de una absorción importante a través de la piel.

## DNEL

DNEL - Non disponible

## PNEC

PNEC - Non disponible

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate.

Lorsque cela est possible, la ventilation peut s'accompagner d'une aspiration aux postes de travail et d'une extraction générale convenable. Si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

### Mesures de protection individuelle:

#### Protection respiratoire:



Si les travailleurs sont susceptibles d'être exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils devraient utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140, équipé d'un filtre adapté à la fois aux particules et aux vapeurs et conforme à la norme EN 14387, présentant un facteur de protection caractéristique d'au moins 10 (par exemple, A2P3).

Le ponçage sec, le découpage de flamme et/ou la soudure du film de peinture sec provoqueront la poussière et/ou les vapeurs dangereuses. Le ponçage humide devrait être utilisé dans la mesure du possible. Si l'exposition ne peut pas être évitée par la fourniture de ventilation d'échappement local, le matériel de protection respiratoire approprié devrait être utilisé.

#### Protection des mains:



Il n'y a pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange). En cas de contacts prolongés ou répétés, utiliser des gants (EN374).

Les gants Viton offrent une bonne protection contre les contacts intenses avec la plupart des solvants, par ex.

lors d'une immersion totale dans le solvant. Les gants en nitrile offrent une bonne protection pendant l'application au pistolet.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques.

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

**SEAJET BIOCLEAN ECO**

Code de produit: 630FR - Version 5 - Date de la révision: 07-03-2019

<b>Gants pour exposition répétée ou prolongée (temps de passage &gt; 480 min) - Haute Protection:</b>		
<b>Matériau:</b>	<b>Épaisseur minimum:</b>	<b>Résistance chimique:</b>
Gants en Polyéthylène (PE)	0,062mm	Élevée
Gants en Alcool polyvinylique (PVA)	0,2-0,3mm	Élevée
<b>Gants pour exposition répétée ou prolongée (temps de passage 240 - 480 min) - Haute Protection:</b>		
<b>Matériau:</b>	<b>Épaisseur minimum:</b>	<b>Résistance chimique:</b>
Gants en Polyéthylène (PE)	0,062mm	Élevée
Gants en Alcool polyvinylique (PVA)	0,2-0,3mm	Élevée
<b>Gants pour exposition répétée ou prolongée (temps de passage 120 - 240 min) - Protection moyenne:</b>		
<b>Matériau:</b>	<b>Épaisseur minimum:</b>	<b>Résistance chimique:</b>
Gants en Polyéthylène (PE)	0,062mm	Élevée
Gants en Alcool polyvinylique (PVA)	0,2-0,3mm	Élevée
Gants en Butyle/Viton	0,70mm	Élevée
<b>Gants pour exposition répétée ou prolongée (temps de passage 60 - 120 min) - Protection moyenne:</b>		
<b>Matériau:</b>	<b>Épaisseur minimum:</b>	<b>Résistance chimique:</b>
Gants en Polyéthylène (PE)	0,062mm	Élevée
Gants en Alcool polyvinylique (PVA)	0,2-0,3mm	Élevée
Gants en Butyle/Viton	0,70mm	Élevée
Gants en Butyle	0,3mm	Élevée
<b>Gants pour exposition de courte durée / protection contre les projections (temps de passage 30 - 60 min)</b>		
<b>Matériau:</b>	<b>Épaisseur minimum:</b>	<b>Résistance chimique:</b>
Gants en Polyéthylène (PE)	0,062mm	Élevée
Gants en Alcool polyvinylique (PVA)	0,2-0,3mm	Élevée
Gants en Butyle/Viton	0,70mm	Élevée
Gants en Butyle	0,3mm	Élevée
Gants en Nitrile	0,31mm	Élevée
<b>Gants pour exposition de courte durée / protection contre les projections (temps de passage 10 - 30 min)</b>		
<b>Matériau:</b>	<b>Épaisseur minimum:</b>	<b>Résistance chimique:</b>
Gants en Polyéthylène (PE)	0,062mm	Élevée
Gants en Alcool polyvinylique (PVA)	0,2-0,3mm	Élevée
Gants en Butyle/Viton	0,70mm	Élevée
Gants en Butyle	0,3mm	Élevée
Gants en Nitrile	0,175mm	Élevée
<b>Gants inadaptés - liste non exhaustive (temps de passage &lt;10 min):</b>		
<b>Matériau:</b>	<b>Épaisseur (ou moins)</b>	
Gants en caoutchouc naturel	0,75mm	
Gants en Nitrile	-	
Gants en Néoprène	0,75mm	

En raison de bon nombre de facteurs (par exemple, la température, l'abrasion), il se peut que la durée d'utilisation de gants de protection chimique soit, dans la pratique, bien plus courte que le temps de perméation défini lors des tests. UTILISEZ des gants PE en tant que sous-gants en cas de conditions difficiles (par exemple, exposition élevée, composition ou propriétés inconnue(s) des produits chimiques).

Code de produit: 630FR - Version 5 - Date de la révision: 07-03-2019

**Protection des yeux:**


Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides (EN166).

**Protection de la peau:**


Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.

**Mesures de protection environnementale:**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

a) Aspect	: Liquides
(b) Odeur	: Caractéristique
(c) Odour threshold	: Essai non faisable en raison de la nature du produit.
(d) pH	: Non applicable en raison de la nature du produit.
(e) Point de fusion/point de congélation	: Non applicable en raison de la nature du produit.
(f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Non applicable en raison de la nature du produit.
(g) Point d'éclair	: 56°C Méthode: ASTM D3278-96 (Re-appr.2004)
(h) Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable en raison de la nature du produit.
(i) Densité des vapeurs	: Plus lourdes que l'air
(j) Densité apparente	: 1,01 @ 20°C Méthode: ASTM D1475-98
(k) Solubilité dans l'eau	: Pas soluble
(l) Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable en raison de la nature du produit.
(m) Température d'auto-inflammabilité / de décomposition	: Essai non faisable en raison de la nature du produit.
(n) Viscosité	: ISO (2431:1993) 6mm: >60s / >20,5 mm <sup>2</sup> /s @40°C
(o) Propriétés explosives	: Le produit lui-même n'est pas explosif, mais la formation d'un mélange explosible de vapeur ou de poussière avec l'air est possible.
(p) Propriétés comburantes	: Non disponible

Nom de la substance	(q) Lim.inférieure d'explosion	(r) Taux d'évaporation	(s) Pression de vapeur
Butan-2-One O, O', O'' - (Vinyle Silylène) Trioxyde.	Non disponible	Non disponible	0,029 Pa
Acétate De N-Butyle.	1.2 - 7.6 %	Non disponible	10.7 mbar
Butan-2-One O, O', O'' - (Méthylsilylidyne) Trioxime.	Non disponible	Non disponible	0,085 Pa
Ethylcyclohexane.	0.9 - 6.6	Non disponible	25 mmHg
Ethylméthylcétoxime.	Non applicable	Non disponible	2 mm Hg
3-Aminopropyltriéthoxysilane.	Non disponible	Non disponible	1,7Pa
Éthylènediamine De N-(3-(Triméthoxysilyl)Propyl)ique).	Non disponible	Non disponible	0,0004kPa

**9.2. Autres informations**

Aucune information additionnelle

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

**10.2. Stabilité chimique**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

En combinaison avec des agents oxydants, matières fortement alcalins et fortement acides, des réactions exothermiques et / ou des réactions explosives peuvent se produire ou vapeurs toxiques peuvent survenir.

**10.4. Conditions à éviter**

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux.

Code de produit: 630FR - Version 5 - Date de la révision: 07-03-2019

**10.5. Matières incompatibles**

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote, etc..

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Le mélange a été examinée selon La méthode de l'additivité du règlement CLP (CE) n ° 1272/2008 et classée pour risques toxicologiques en conséquence. Voir sections 2 et 3 pour plus de détails.

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les solvants peuvent provoquer ces effets par pénétration à travers la peau.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements.

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et des effets immédiats et chroniques des composants de l'exposition à court terme et à long terme par voie d'exposition orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

Contient Butan-2-One O,O',O''-(Vinylsilylidyne)Trioxime., Butan-2-One O, O', O'' - (Méthylsilylidyne) Trioxime., Ethyl Methyl Ketoxime., 3-Aminopropyltriéthoxysilane., Éthylènediamine De N-(3-(Triméthoxysilyl)Propyl)ique). Peut produire une réaction

Nom de la substance	DL50 Orale	DL50 Dermique	CL50 Inhalation
Butan-2-One O, O', O''-(Vinyle Silylène) Trioxyde.	>2000mg/kg, Rat	>2000mg/kg, Rat	Non disponible.
Acétate De N-Butyle.	10760 mg/kg, Rat	9683 mg/kg, Lapin	>20,0 mg/lRat,4h
Butan-2-One O, O', O'' - (Méthylsilylidyne) Trioxime.	2453 mg/kg, Rat	>2000 mg/kg, Rat	Non disponible.
Éthylcyclohexane.	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
Éthylméthylcétoxime.	2300-3700 mg/kg, Rat	200-2000 mg/kg, Rat	>4,8 mg/lRat,4h
3-Aminopropyltriéthoxysilane.	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
Éthylènediamine De N-(3-(Triméthoxysilyl)Propyl)ique).	>2400 mg/kg, Rat	>2000 mg/kg, Rat	Non disponible.

**Conclusion/Résumé**
**Toxicité aiguë**

ETAmélange (Orale) : Aucune donnée spécifique.

ETAmélange (Dermique) : Aucune donnée spécifique.

ETAmélange (Inhalation) : Aucune donnée spécifique.

Code de produit: 630FR - Version 5 - Date de la révision: 07-03-2019

**Corrosion/irritation de la peau:**

Conclusion/Résumé sur mélange : Aucune donnée spécifique.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Conclusion/Résumé sur mélange : Aucune donnée spécifique.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Conclusion/Résumé sur mélange : Peut provoquer une allergie cutanée. Méthode: Limite de concentration, aucune donnée d'essai disponible.  
: Aucune donnée spécifique sur la sensibilisation respiratoire.

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Conclusion/Résumé sur mélange : Aucune donnée spécifique.

**Cancérogénicité:**

Conclusion/Résumé sur mélange : Aucune donnée spécifique.

**Toxicité pour la reproduction:**

Conclusion/Résumé sur mélange : Aucune donnée spécifique.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:**

Conclusion/Résumé sur mélange : Aucune donnée spécifique.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:**

Conclusion/Résumé sur mélange : Aucune donnée spécifique.

**Danger par aspiration:**

Conclusion/Résumé sur mélange : Aucune donnée spécifique.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation : L'exposition aux vapeurs peut présenter des risques pour la santé.  
Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.  
Ingestion : Aucune donnée spécifique.  
Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Inhalation : Aucune donnée spécifique.  
Ingestion : Aucune donnée spécifique.  
Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation, rougeur  
Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation, larmoiement, rougeur

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Exposition de courte durée**

Effets potentiels immédiats / retardés : Aucune donnée spécifique.

**Exposition prolongée**

Effets potentiels immédiats / retardés : Aucune donnée spécifique.

**Effets chroniques potentiels pour la santé**

Conclusion/Résumé : Non disponible  
General : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.  
Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.  
Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.  
Teratogenicity : Aucun effet important ou danger critique connu.  
Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.  
Fertility effects : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Autres informations** : Non disponible

Code de produit: 630FR - Version 5 - Date de la révision: 07-03-2019

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Le mélange a été examinée suivant la Méthode de la somme des composants du règlement CLP (CE) n ° 1272/2008 et non classée pour les dangers éco-toxicologiques.

**12.1. Toxicité**

Nom de la substance	Résultat - Espèces - Exposition
Butan-2-One O, O', O'' - (Vinyle Silylène) Trioxyde.	EC50/48h 214,08 mg/l (Daphnia magna), LC50/96h >119.94 mg/L (Oryzias latipes), IC50 - Non disponible
Acétate De N-Butyle.	EC50/48h 44 mg/l (Daphnia magna), LC50/96h 18 mg/l (fish), IC50/72h 674,7 mg/l (Algae)
Butan-2-One O, O', O'' - (Méthylsilylidyne) Trioxime.	EC50/48h >100 mg/l (Daphnia magna), LC50/96h >100 mg/l (Oryzias Latipes), IC50 - Non disponible
Ethylcyclohexane.	EC50 - Non disponible, LC50 - Non disponible, IC50 - Non disponible
Ethylméthylcétoxime.	EC50/48h 750mg/l (Daphnia), LC50/96h 48 mg/l (Fish), IC50/72h >100 mg/l (Algae)
3-Aminopropyltriéthoxysilane.	EC50/48h 331 mg/L (Daphnia magna), LC50/96h >934 mg/L (Brachydabio rerio), IC50 - Non disponible
Ethylènediamine De N-(3-(Triméthoxysilyl)Propyl)ique.	EC50 - 5,5 mg/l-algae; EC50 - 200 mg/l-fish, LC50 - 35 mg/l (Daphnia), IC50 - Non disponible

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Conclusion/Résumé : Non disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Nom de la substance	LogPow	FBC	Potentiel
Butan-2-One O,O',O''-(Vinylsilylidyne)Trioxime.	10,19	Non disponible	Faible
N-Butyl Acetate.	2,3	15	Faible
Butan-2-One O,O',O''-(Méthylsilylidyne)Trioxime.	Non disponible	Non disponible	Faible
Ethylcyclohexane.	Non disponible	474 - 839 L/kg	Non disponible
Ethyl Methyl Ketoxime.	0,63	5,8	Faible
3-Aminopropyltriéthoxysilane.	1,7	3,4	Non disponible
N-(3-(Triméthoxysilyl)Propyl)Ethylènediamine.	Non disponible	Non disponible	Faible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Coefficient de répartition sol/eau (KOC) : Non disponible

Mobilité : Non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Non disponible

**12.6. Autres effets néfastes**

Non disponible

Code de produit: 630FR - Version 5 - Date de la révision: 07-03-2019

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur sur les déchets et les emballages vides pour la France l'arrêté du 15-07-1994.

La classification dans le catalogue des déchets Européens de ce produit, quant classé comme déchet est: 08 01 11.

Si la préparation est mélangée à d'autres déchets, ce code ne peut plus s'appliquer. Si mélangé avec d'autres déchets, le code approprié devra être attribué. Pour plus d'information contacter votre autorité locale des déchets.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Avec les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité, des conseils auprès des autorités s'occupant des déchets devraient être obtenus sur la classification des emballages vides.

Les emballages ne sont pas bien nettoyés peuvent contenir des vapeurs (tres) inflammables ou explosives.

Autres effets néfastes:

Utiliser adéquatement l'équipement de protection pour l'enlèvement et / ou l'élimination de ce produit.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**Transport conformément aux dispositions du ADR/RID/ADN, de l'IMDG et de l'ICAO/IATA.**

	ADR/RID/ADN	IMDG	IATA
<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN 1263	UN 1263	UN 1263
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	PEINTURES	PEINTURES	PEINTURES
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	Transport conforme à 2.2.3.1.5 (<450L)	Transport en conformité avec 2.3.2.5 du Code IMDG (<30L)	3
étiquettes de danger			
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III	III	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non	Non	Non
		Polluant marin: Non	
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Numéro d'identification des dangers: -	EmS: F-E, S-E	La disposition «d'exemption de viscosité" ne s'applique pas au transport aérien.

**Transport dans les locaux de l'utilisateur:**

Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale.

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

Code de produit: 630FR - Version 5 - Date de la révision: 07-03-2019

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Les informations données dans cette fiche sont requises aux termes de

\* L'annexe II du règlement (CE) No 1907/2006 et ses amendements.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu professionnel de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour le mélange.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Ce produit est classifié et étiqueté selon (EC) No.1272/2008.**

**Raisonnement:**

H226	Mesuré
H318	La méthode de l'additivité
H317	Limite de concentration

**Abréviations et acronymes:**

ADR	: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
ADN	: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ATE	: Estimation de la toxicité aiguë
BCF	: FBC - Facteur de bioconcentration
CLP	: Classification Labelling Packaging [Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008]
DNEL	: Dose dérivée sans effet
IATA	: Association internationale du transport aérien
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
Kow	: Coefficient de partage octanol-eau
LC50	: CL50 -Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	: DL50 - Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	: Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
STOT	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable
Note W	: On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon. La présente note a pour but de décrire la toxicité particulière de la substance, et ne constitue pas un critère pour la classification en vertu du présent règlement.

Code de produit: 630FR - Version 5 - Date de la révision: 07-03-2019

**Texte complet des H-abrégées en section 3.2.:**

- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H317-(1B) Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H373\*\* Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Amendements: 07-03-2019, §2,3,8,9,11,12&16**

Ce produit ne contient pas de composés organostanniques qui agissent comme biocides, et est conforme à la "Convention internationale sur le contrôle des systèmes nuisibles d'antialissure sur les navires, adoptée par l'OMI en octobre 2001 (document OMI AFS/CONF/26)".

Les renseignements que contient cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations en vigueur. Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences en termes de santé, de sécurité et d'environnement relatives à notre produit et non pas comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à une application particulière de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable, de la part du fournisseur, des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.